50 Année - N° 3562. Le N° 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 5 Février 1938

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C.-C. P. Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e),
et à l'Agence de publicité CHIMOT, 3, rue d'Ambroise, PARIS, 2e
et au Bureau du Journal.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 2,15
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

La Paix Sociale

M. Chautemps a prononcé un discours devant le microphone ; il a dit des choses excellentes. Le but visé est, en tous cas, indiscutable : le président du Conseil souhaite la paix sociale.

Nul ne saurait aller là-contre, sauf les étrangers et les agents de l'étranger. De même que, voici près de quarante ans, constatation était faite que, du dehors, les plus grands efforts étaient déployés pour semer la discorde entre les Français. Les grèves de Marseille étaient subventionnées alors par qui poursuivait le développement du port de Gênes. Aujourd'hui il semble bien que, de multiples capitales, les émissaires et un peu d'argent affluent pour empêcher que toutes les forces de notre pays s'associent et se tendent afin de maintenir notre puissance morale et matérielle entre les nations. Il est de multiples manières de faire la guerre et d'abattre un grand peuple.

L'aveuglement des Français facilite, hélas ! le rêve de leurs ennemis. Ils se laissent berner par des mots. Ils méconnaissent les réalités essentielles, ne voient point que la faiblesse de la natalité les rend vulnérables tout en excitant la convoitise d'Etats surpeuplés, se laissent persuader que le travail n'est pas la source essentielle de la richesse et s'imaginent qu'un régime démocratique suppose l'épanouissement d'une manière d'anarchie spontanée.

Ils ne prennent même point garde que l'épargne accumulée tout au long de plusieurs générations s'amenuise d'année en année, préparant non seulement la misère pour les individus qui l'avaient amassée afin de vivre en paix leurs derniers ans, mais une réduction générale de bien-être de la collectivité tout entière.

Depuis tantôt deux ans en particulier, la France vit dans l'incohérence, en dehors du réel. Elle se laisse persuader de chercher son bonheur et celui de ses fils dans des impossibilités pratiques. Elle accumule même à plaisir les obstacles qui se dresseront naturellement toujours sur la route du bonheur universel.

Pour se rapprocher d'un si bel idéal, l'union serait indispensable — moralement parce qu'il n'est pas de bonheur dans la haine, matériellement parce qu'il faudrait un immense effort de réalisations dans les domaines les plus divers.

Or, tout au contraire, la plupart des Français gaspillent une partie de leur temps, de leur activité, de leurs ressources, à se combattre. Ils s'excitent les uns contre les autres.

De même, les organisations politiques semblent-elles tenir pour leur objectif principal de tourner leur activité contre les groupements qui sont, par leur recrutement et par leur objectif, le moins éloignées d'elles.

Nous en sommes venus à être le peuple le plus divisé de la terre ; nous mentons à notre tempérament et à notre passé si bien que, reniant nos traditions de charité et d'altruisme, nous paraissons tous emportés par un monstrueux égoïsme.

Le président du Conseil prêche la paix sociale devant le micro. Il a raison. Il prétend en hâter l'avènement par le dépôt de textes minutieusement appliqués à réglementer les éventualités et les circonstances des conflits entre les hommes. L'idée est généreuse, mais, hélas ! elle est vaine : ce ne sont pas des articles de loi qu'il faut à la France, c'est la résurrection de son âme et de ses traditions perdues.

Nous nous sommes laissé envahir par des doctrines mauvaises qui ne sont pas de chez nous, nous avons toléré que des étrangers viennent par millions s'installer sur notre sol, s'immiscer dans nos affaires, nous donner des directives qui ne sont pas toujours dictées par le désir de pallier nos difficultés et de panser nos blessures.

Nous payons notre imprudence et nos faiblesses ; nous continuerons de les payer si nous ne voulons par un effort vigoureux et tenace retrouver notre âme.

J. D.

L'Indemnité Parlementaire

En un tournemain et par un geste de prestidigitation, nos honorables viennent de porter à 82.500 francs leur indemnité qui était de 60.000 francs. Ces messieurs en une heure se sont voté des appointements alors qu'ils mettront des années pour voter une faible majoration de traitement aux salariés, aux anciens combattants, aux mutilés et autres catégories de contribuables aussi intéressants.

Cette majoration de traitement qu'ils s'attribuent si généreusement tombe bien mal puisque au moment même ou ces pères conscrits la votait, le ministre des finances déclarait à qui voulait l'entendre qu'ils n'engagerait aucune dépense sans trouver une compensation en recettes... Paroles de ministre, tout simplement. Soyons certains cependant que le ministre trouvera la compensation dans la poche du contribuable. On le verra bien...

Oui, ces messieurs pensent d'abord à eux, quant à la retraite des vieux travailleurs de plus de 60 ans, elle viendra quand ils auront le temps de la voter et quand le ministre des finances aura les fonds nécessaires. On se demande même si un jour il les trouvera, puisque le tonneau financier comme celui des Danaïdes est percé de toute part.

De plus en plus, la natalité diminue en France.

Journaux.

Ronde enfantine

C'est regretable pour la France
Et pour nous peu réjouissant.
Sommes-nous donc une puissance
Dont les membres sont peu...
puissants?

Fillettes et petits garçons
Se font rares à chaque étage.
Serait-ce donc que nos ménages
Ne sont que des... petits glaçons?

Sachons qu'un jour, grâce à nos noces,
Qui semblent manquer d'appetit
La France n'ayant plus de gosses
Son peuple, lui, sera... petit.

Si petit que de gros voisins
Pourront lui flanquer des taloches
Et c'est peut être leur dessin,
Le mettre ensuite dans leurs... boches.

Il sera le petit Poucet
Que l'Ogre rageur asticote,
Qu'il accable de camouflets,
En préparant ses coups de... botte.

Donc vous devez vous dépêcher
Vous en occuper au plus vite
Le soir dans la chambre à coucher.
Accoucher ! mais c'est une invite.

« Messieurs de la Charcuterie,
« Suivez ces conseils emballés,
« Se tournant vers vous la Patrie
« Demande des... petits salés !

Pour les chanteurs, c'est péremptoire
Ce qu'ils peuvent faire de mieux
C'est de mettre à leur répertoire,
« Langes purs ! Langes radieux ».

Que les autres fassent risette
Que des propos ébouriffants
Accompagnent leurs galipettes,
En un mot qu'ils fassent... l'enfant.

Il faut monter à l'unisson
Que chez nous l'humeur est rieuse,
Que tout fini par des chansons,
Et que toutes sont des... berçeuses.

Voici ce qu'il vous reste à faire
Songez qu'il fait bon à Cythère,
Ayez des matins triomphants,
Allez y faites des enfants...

Comme dit le célibataire.
Et voilà c'est fini, j'accouche
Et vous que ces vers ennuieront
Veuillez ne pas prendre la mouche
Faites plutôt des... moucherons.

André TERRAT.

P.-S.

Que ceux qui veulent des bambins
Mais qui pêchent par ignorance
Nous transmettent leurs doléances.
Pour les aider, en l'occurence,
Nous pourrons leur faire un dessin.

Simples Réflexions

Il me vient souvent des compatriotes exposer des requêtes et solliciter appui de parlementaires dans les meilleures intentions. Je leur réponds qu'en général la seule période propice, la seule où les élus s'inquiètent de se remuer est celle des trois mois précédant le renouvellement de leur mandat.

On connait la si juste caricature : Avant et après ? — Avant ? le candidat prostré jusqu'à la platitude servile devant l'électeur ; Après ? le malheureux dupé, sous le regard dédaigneux de son arrogant vainqueur, certes tous les honorables — qu'on dit ! — n'agissent pas ainsi, et la plupart de ceux des Alpes, ceux, j'entends du pays par la naissance et leurs titres montagnards demeurent assez fidèles à leur amitié pour les compatriotes. Je parle des autres et de ceux de pas mal d'autres régions.

Mais cela résulte de l'actuel suffrage universel, d'où nous viennent tous les maux dont nous souffrons et qui, par son mode électoral, la plus inconcevable monstruosité de tous les siècles passés et futurs.

C'est parce que le système en exercice équivaut à une déchéance morale, à un attentat à la dignité humaine, à une sorte de prostitution que je ne suis pas en carte d'électeur.

Démocrate dans le sens absolu du terme et peuple autant qu'on le peut-être par mes modestes ascendants autant que par ma fierté, j'ai honte de la comédie des esclaves qui se joue depuis des lustres et qui mène la République à sa fin.

Et je m'explique : il est équitable, il est de raison que tout citoyen reste responsable de son jugement, en considération de ses droits et de ses devoirs. Mais pour cette liberté de choisir, qui reste le critérium du bon sens, de l'esprit droit et de la conscience, il faut que le citoyen accuse certitude de la pleine connaissance de ses droits et de ses devoirs et avant tout de sa totale indépendance.

Tel n'est pas le cas de celui se réclamant, de par aveu même de sa faiblesse, à un clan, à un parti. L'individu seul devrait s'exprimer en l'occurrence. Ainsi, ne vous déplaise, se comportait-il dans les anciennes, vraies républiques briançonnaises, auxquelles la Révolution de 1789, enleva les trois quarts de leurs libertés. Ainsi se voulaient, autrefois, ceux de Sisteron et de toutes nos Alpes. On désignait les plus qualifiés d'entre les meilleurs ; mais nul ne posait sa candidature.

Lamartine rêvait, comme nous, de cette république de chimérie, ou chaque citoyen, parfaitement instruit et éduqué, ne subirait aucune influence ; l'idéal du suffrage universel.

Dans la logique de maintenant, puisqu'on croit à l'ère des conscients et organisés, il suffirait de mettre tous les noms des électeurs dans un panier et de tirer au hasard, ceux à insvestir d'un mandat, puisque l'on estime que tous sont capables de voter, ils le sont par conséquence d'élection. — N'enseigne-t-on pas que « tout Français majeur jouit de tous les droits ». Ainsi, parait absurde l'imposition de candidats, n'offrant pas toujours les plus élémentaires garanties.

Si tous, en tant qu'hommes, sont égaux par la liberté, de laquelle dérive la souveraineté, pourquoi prendre l'un plutôt que l'autre ? N'est-il plus naturel, plus sûr d'ailleurs, pour écarter toute pression, toute brigue et toute corruption, d'en appeler au sort ?

Ne vous récriez pas, et allez faire un tour au Palais-Bourbon, pour vous dégoûter à jamais des urnes.

Posez quelques questions à la moitié des députés en puissance, sur la loi, guide de toutes les lois ; demandez leur quelles études spéciales ils ont faites pour remplir leur fonction ; éprouvez leur culture et observez s'ils ont quelque capacité de traiter, de discuter à bon escient ? Vous serez stupéfait de leur effarante ignorance. Ils sont là, des automates qui votent sur un signe ; blanc ou rouge, noir ou jaune, sans la moindre notion de leur responsabilité, moins encore de leur rôle. Ils sont les moutons d'une étable, bêlant avec le berger, le chef du parti. Ils ne sont même pas des partisans mais des êtres acéphales ; un appareil à jeter les boules dans la caissette accomplirait même fonction, sans rien changer des résultats.

Et nous en arrivons à ce stade prédit par un penseur, où « la liberté dans les sociétés démocratiques consiste à pouvoir faire tout ce qui ne déplait pas à la majorité ».

Voilà le mot lâché, le mal du temps : la majorité ; la loi du nombre. Celui-ci ne se composerait-il que de zéros, totalisant un catastrophique zéro, cela ne lui confère la souveraineté absolue, pire que la tyrannie d'un monarque, et du coup, il n'y a plus ombre de république, plus que fausse apparence de démocratie, jusqu'à justifier la parole de Tocqueville : « La démocratie porte les hommes à ne pas se rapprocher les uns des autres ». Hélas ! n'est-ce pas le spectacle auquel nous assistons !

D'où condamnation du suffrage universel tel qu'il se pratique, sans garantie de la capacité de savoir et d'indépendance de l'électeur, et partant, réfléchissez-y le pire ennemi de la démocratie.

Emile ROUX-PARASSAC.

© VILLE DE SISTERON

La Mutualité à Sisteron

Parmi toutes les sociétés qui siègent à Sisteron et qui toutes donnent un élan d'activité à notre vieille ville, il en est une qui, sans bruit et sans heurt, suit depuis sa fondation (1855) son bout de chemin bien loin de la politique, faisant autour d'elle œuvre de mutualité et de philanthropie. C'est notre société de Prévoyance et de secours Mutuels hommes.

Elle réunit dans son sein des hommes de toute condition : jeunes et vieux reçoivent de ses bienfaits un soulagement à leurs maux et une attenuation à leur vieillesse lorsque l'heure de la retraite a sonné pour eux. Pauvres et moyens se coudoient et se prêtent assistance mutuelle dans l'exercice de leurs fonctions. Malheureusement elle n'est connue que par une faible partie de la population parce que, disons-nous, elle se gouverne par ses propres moyens sans publicité en faisant le bien discrètement parce que c'est son rôle de faire le bien.

Ajoutons cependant qu'elle a trouvé l'ame sœur dans l'Union Mutuelle des femmes de Sisteron qui, marchant sur les traces de sa devancière gravit elle aussi les marches de la mutualité dans une ère de prospérité qui ne se démentira jamais, par sa bonne administration.

⁂

Donc, dimanche dernier, la Société des hommes se réunissait en assemblée générale dans une salle de la mairie ainsi que sa section de la Caisse Chirurgicale de Nice. A 9 heures 30, la commission des Finances percevait les cotisations de la Mutualité et de la Chirurgicale, de nouveaux membres se faisaient inscrire aux deux sections et à 10 h. 30, la séance s'ouvrait sous la Présidence de M. Charles Donzion entouré de M. Emile Paret, vice-président, MM. Siard et Bertrand, trésoriers, Pascal-Lieutier et Delaye, secrétaires, de tout le conseil d'administration et de plus de 80 mutualistes qui se pressaient dans la salle. Le président dans un discours de circonstance, très bien tourné, souleva d'unanimes applaudissements, adressa ses remerciements pour l'aide morale qu'il recevait de tous les mutualistes et du conseil d'administration en entier, il salua la mémoire des disparus en cours d'année et adressa ses condoléances aux familles éplorées. M. Donzion donna ensuite lecture de la gestion de la Caisse chirurgicale qui est toujours très prospère, puis, il pria M. Pascal-Lieutier, secrétaire, de faire connaître à l'assemblée la situation personnelle et financière de la mutuelle dont les comptes de gestion donnent un reliquat en excédent de recettes.

M. Donzion, donne à l'assemblée, connaissance de la lettre de démission de vice-président et de membre du conseil d'administration de M. Alfred Colomb qui, pour raison de santé, se démet de ses fonctions qu'il remplissait avec dévouement à la satisfaction générale depuis de longues années. Le Président exprime à M. Colomb, les regrets de la société de le voir s'éloigner du conseil d'administration et l'assure des souhaits et vœux de tous les mutualistes pour son prompt rétablissement. Il faut donc procéder à une nouvelle élection pour la vice-présidence. M. Donzion demande à l'assemblée de désigner une personnalité pour remplir ces fonctions ; aucun nom n'étant mis en avant, il fait alors connaître que le conseil d'administration présente la candidature de M. Pascal-Lieutier qui remplit les fonctions de secrétaire depuis 1905, l'unanimité se faisant sur son nom, M. Pascal-Lieutier est élu vice-président en remplacement de son camarade Colomb que le même dévouement à la cause mutualiste unissait. M. Pascal-Lieutier en termes émus, remercie ses camarades de la marque de sympathie qu'ils viennent de lui témoigner car, dit-il «mon ascension à la vice-présidence de notre société de Secours Mutuels est le couronnement de ma carrière mutualiste puisque depuis 33 ans, je milite parmi vous pour le bien de la société, MM. je vous remercie». Quelques uns de ses camarades viennent féliciter le nouveau promu. A la demande du Président, M. Pascal-Lieutier déclare accepter de conserver une partie de ses fonctions actuelles. M. Charles Valivéro est alors nommé Secrétaire.

Diverses affaires courantes sont ensuite liquidées en assemblée générale et après l'inscription des nouveaux membres, le Président fait connaître que la commission des finances se rendra à Mison dans l'après-midi pour percevoir les cotisations des adhérents à la Caisse chirurgicale de Nice.

La séance est ensuite levée à 11 heures 30 au milieu de la satisfaction générale.

⁂

A la suite de cette réunion, le conseil d'administration adresse un pressant appel aux jeunes Sisteronnais pour qu'ils viennent nombreux grossir les rangs des mutualistes.

La Société de Secours Mutuels de notre ville possède un budget qui garanti son avenir, elle assure à 30 de ses membres, sur un effectif de 165 adhérents, une pension annuelle de 120 francs qui est servie par la caisse de retraite de la vieillesse à laquelle elle a affecté un fonds de 70.000 francs environ. Elle possède en outre un avoir disponible de 26.000 francs qui lui permet de faire face aux dépenses de maladie au cas ou celles-ci dépasseraient la normale. Elle assure à ses malades une prestation journalière de 5 francs pendant 6 mois et très souvent elle donne à ses membres incurables une mensualité qu'elle fixe au moment opportun. Administrée par un conseil prudent, cette société se recommande par sa bonne administration et, les secours assurés à tous ses malades disent assez qu'elle n'a jamais failli à ses engagements, elle se recommande donc et doit se perpétuer par la rentrée des jeunes Sisteronnais qui veulent servir la mutualité et leur pays. Tous renseignements seront donnés à ceux qui veulent venir dans la grande famille Mutualiste.

Allocations familiales dans l'Agriculture

Il est porté à la connaissance des exploitants assujettis à la loi sur les allocations familiales, que le comité d'entente départemental vient de se réunir, à la préfecture des Basses-Alpes pour fixer les nouveaux taux des cotisations des employeurs.

Les chiffres suivants ont été arrêtés : 4 pour cent sur les salaires, ou 1 franc par journée de travail pour chaque homme employé et 0 franc 50 pour chaque femme. Ces tarifs sont applicables à partir du 1er janvier et remplacent ceux pratiqués jusqu'à cette date, soit 4 fr. 30 pour cent par journée de travail et 1 franc pour chaque homme employé et 0 franc 75 pour chaque femme.

Ces taux pourront d'ailleurs subir de nouvelles réductions lorsque tous les assujettis sans exeption auront satisfait aux obligations qui lui sont imposées. Des peines sévères sont d'ailleurs prévues à l'encontre des défaillants.

L'AGRICULTURE

La vie humaine à bon marché

Ainsi pour une dette fiscale de deux cents francs on a mobilisé dans la Sarthe une brigade de gendarmerie, quelques huissiers, un sous-préfet en uniforme, la brigade des gaz, et un jeune serrurier qu'on a envoyé bêtement à la mort.

Pendant ce temps les grèves qui se produisent à travers le pays font perdre des millions au Trésor. Mais pour les meneurs le traitement n'est pas le même que pour les paysans. Ils ont droit à des égards, on les écoute en haut lieu, et on leur donne finalement raison et envie de recommencer en neutralisant l'usine.

Si l'on nous fait remarquer que ces hommes et cette femme terrés dans leur ferme sont éloignés de notre civilisation et terriblement arriérés, cela n'enlèvera rien de la lourde responsabilité des politiciens, au contraire ; on nous prouve simplement qu'en dépit de certaines années ou nous connûmes des ministres de l'agriculture qui travaillèrent pour l'agriculture, nous eûmes trop souvent des incapables qui se laissèrent submerger par les intérêts légitimes mais non isolés des autres branches de l'économie nationale.

Le paysan de tout temps a été celui qui se fait tuer. Il se tue d'abord à la tâche pour nous nourrir tous, et ceci avec un profit de moins en moins en rapport avec les conditions de vie actuelle. Il se fait tuer à la guerre où il connait d'emblée les dangers de la première ligne. On le tue maintenant parce qu'il ne peut pas payer deux cents francs d'impôt.

La leçon de ces faits lamentables doit être un grave avertissement. La misère paysanne que d'aucuns se plaisent à tourner en ridicule est vraie et profonde. La plupart des lois sociales, celles non applicables à l'agriculture mises de côté, n'ont jamais profité au paysan, jamais on a cherché à lui rendre son travail moins lourd par des adaptations nécessaires. On comprend que finalement les paysans s'aigrissent de voir leur peine mal récompensée.

Tout ceci n'excuse pas le crime dont se sont rendus coupables les fermiers manceaux ; mais leurs forfaits n'obligeaient pas non plus les gendarmes à les prendre comme cibles, et encore une fois tout ceci ne serait pas arrivé si l'on n'avait fait montre d'une implacable rigueur qui devrait plutôt s'abattre sur les meneurs étrangers qui empoisonnent notre pays.

A la Chambre, des députés interpelleront le gouvernement ; ils traduiront le mécontentement général de l'agriculture dans notre pays. La leçon servira-t-elle ? On voudrait pouvoir l'espérer.

A un Sénateur qui se plaignait de la faiblesse du gouvernement, M. Chautemps demandait : « Estimez-vous que l'heure des mitrailleuses est venue ? » Heureusement cette heure n'est pas encore là et il faut souhaiter qu'elle ne vienne jamais. On peut regretter en tous cas que les premières rigueurs aient été pour trois paysans qui devaient deux cents francs d'impôt.

Cette semaine, aux Variétés-Cinéma

IGNACE.

Chronique Locale et Regionale

SISTERON

LES GRANDS TRAVAUX. —

Une ère de grands travaux va-t-elle s'ouvrir dans notre Sisteron ? On nous dit que oui ! ces travaux ont pour but de dégager le trafic de la rue Droite. Ils procureront pendant une assez longue période du travail aux ouvriers qui, habitant Sisteron, donneront une impulsion au commerce local.

Depuis quelques jours il est fortement question de la voie nouvelle que le gouvernement se propose d'ouvrir dans le bas Bourg-Reynaud pour désembouteiller la rue Droite en faisant passer le gros charroi par cette traversée. En effet, l'administration des Ponts et Chaussées chargée d'établir deux tracés comparatifs au point de vue dépenses, établirait un projet par le bas de la ville et un autre par les Combes. Ce dernier projet ne parait pas retenir l'attention de l'administration parce qu'elle s'est apercue que le quartier des Combes se trouvant au Nord du mollard serait impraticable pendant les premiers 6 mois de l'année ou le gèl et le verglas rendraient impossible sa traversée jusqu'à la bonne saison. Ce projet, bien que moins onéreux que le premier ne donnerait satisfaction à personne puisque les voitures passeraient hors la ville. Le projet de Bourg-Reynaud est sérieusement mis à l'étude, déjà un jeune ingénieur procède au tracé indiquant la nouvelle voie qui partira du tunnel devant l'hôpital, traversera le jardin de Mme Sabin-Borel, passera aux Capucins, traversera le Grand jardin de M. Moinier, la placette de la porte Rouge, le Pigeonnier pour arriver à la Gardette sur laquelle on empiétera de quelques mètres, la route arrivant à Saint-Jaume. Cette voie nouvelle aura une largeur de 10 à 12 mètres et nécessitera une dépense de quatre millions environ ; des travaux d'art seront édifiés dans la partie qui va des jardins jusqu'au pont de la Baume, en bordure de la Durance.

Par ces travaux le quartier du bas Bourg-Reynaud sera ajouré et connaitra une activité qu'il n'a jamais connue et, au point de vue touristique, le cadre du rocher de la Baume, et de la Durance fera de ce coin un paysage pittoresque.

D'autre part, on sait aussi qu'il est grandement question de la réfection d'une partie de l'hôpital dont le projet déjà dressé est au ministère pour approbation et pour obtenir la subvention que le gouvernement accorde aux entreprises reconnues d'utilité publique.

On sait que la réfection de l'hôpital comporte la démolition de l'aile qui est en bordure de la route nationale, des constructions nouvelles s'élèveront derrière l'édifice principal et, l'allée qui va du cours Paul Arène jusqu'au Café du premier pont, débarrassée des petites constructions servant d'ateliers, permettra de faire un boulevard pour les piétons ou bien sera livrée aux enchères pour la construction de nouvelles maisons.

Nous ajouterons encore qu'une grande compagnie de transport d'énergie électrique partant des Hautes-Alpes, allant jusqu'aux portes de Marseille traversera le territoire Sisteronnais et effectuera pendant la durée d'un an ou deux, des travaux de terrassement pour le dressage de pilones. Ces travaux nécessiteront encore un personnel nombreux qui donnera à notre cité un regain d'activité. Déjà des locaux ont été retenus pour les ingénieurs de cette compagnie qui amènera avec elle, tout un matériel roulant de camions, camionnettes et voitures.

Quant à l'usine de carbonite, nous ne dirons que ce que nous savons d'elle ; des bâtiments ont été mis en état de service pour les bureaux, des puits ont été forés et l'eau a été trouvée en abondance telle que l'alimentation des usines en eau potable et de service est assurée.

Voilà beaucoup de projets, nous dira-t-on ? Evidemment...

A l'annonce de ces projets nous voyons déjà des sourires sceptiques, mais pour le bien du pays nous devons tous souhaiter qu'ils se réalisent car l'afflux de nombreux employés et ouvriers dans Sisteron ne pourra que nous faire du bien pour nous permettre de payer nos impôts avec le sourire sur les lèvres, ce qui est assez rare de la part des contribuables actuellement.

SCOUTS DE FRANCE. — Par suite du succès obtenu lors des trois séances récréatives, une quatrième représentation aura lieu demain dimanche 6 février, à 15 heures, dans la salle, rue de la Mission.

Chiffre d'Affaires. — La perception du chiffre d'affaires aura lieu, à Sisteron, mardi 8 février, dans les conditions habituelles.

Cette semaine, au Casino :

dans

LE NOUVEAU TESTAMENT

Chronique Sportive

SISTERON - VELO

Malgré le mauvais temps, danseuses et danseurs étaient venus très nombreux à cette charmante soirée. La jeunesse Sisteronnaise et les sportifs des environs n'avaient pas boudé à l'invitation du Sisteron-Vélo et dès 9 heures les couples envahissaient la piste et commençaient à tourbillonner. Une vaste salle, avec des décorations fraîches et gaies, un jazz trépidant et un peu de champagne, n'est-ce pas largement suffisant pour mettre de l'entrain et de l'allégresse. Aussi était-il plus de 3 heures du matin lorsque les derniers couples enfilèrent leurs manteaux, bien à regret.

Le Sisteron-Vélo remercie donc vivement danseuses et sportifs pour leur encouragement et leur dit à bientôt « pour une nouvelle soirée à surprise ».

⁂

Demain, à 14 heures, sur le Stade municipal, un match amical de football aura lieu entre les équipes premières de la Provençale de Manosque et Sisteron-Vélo.

En lever de rideau, les réserves de ces mêmes équipes seront aux prises.

Sportifs ! tous, à **14 heures, au Stade Municipal.**

© VILLE DE SISTERON

Société du Sou des Ecoles Laïques. — Le gouter offert par la société aux enfants du patronage a eu lieu dans la salle du restaurant Bonnefoy. Cette salle avait reçu une décoration originale et de circonstance ; des guirlandes tricolores pendaient au plafond ; aux murs des faisceaux de drapeaux et des oriflammes aux couleurs nationales.

Les décorateurs improvisés avaient eu l'heureuse idée de placer au centre en effigies de deux mètres de hauteur, une écolière et un écolier se donnant la main.

L'ensemble était du meilleur effet. Dès leur entrée tout ce petit monde est émerveillé et manifeste bruyamment sa joie, ils prennent rapidement place au tour des tables et aussitôt commencent les chants et les récitations. Après un intermède de musique enregistrée, le gouter est servi par les dames patronesses aidées par quelques dames de l'enseignement qui ont bien voulu ainsi témoigner leur sympathie à la société et leur attachement à l'école. Le comité est très sensible à ce geste et remercie particulièrement Mme Audibert et sa jeune fille, et Mmes Arnaud et Bouveris.

Le goûter, bien que copieux est rapidement englouti et la joie devient débordante, les chants et les récitations recommencent, cette fois avec plus d'aplomb, la chaleur du goûter aidant.

Les grandes personnes partagent la joie des petits et c'est leur tour de chant : Mme L... se fait applaudir dans la chanson du «Petit Goret» puis Mlles L. G. ; S. A. et F. A. qui se font entendre dans leur répertoire obtiennent un vif succès.

Mais le jour s'achève, il va faire nuit et c'est avec regret qu'il faut regagner la maison mais, du moins, chacun emportera le meilleur souvenir de cette petite manifestation.

Cette fête, absolument intime et réservée aux tout-petits, a été parfaitement réussie et a couronné une première partie de l'action de la société, bien secondée par les amis de l'école ; grâce à leur générosité qui a permis un effort appréciable. Le comité leur adresse à tous l'expression de leur bien vive gratitude.

Le comité ne poursuit d'autre but que celui qui fait l'objet des statuts de la société, à savoir : encourager la fréquentation de l'école, entretenir le gout de l'étude et venir en aide aux enfants nécessiteux.

Le comité s'élève au dessus des mesquines contingences et parodiant un certain proverbe arabe, il est convaincu que la «caravane» poursuivra tranquilement sa route.

Et maintenant le comité va se mettre au travail pour la préparation du programme de la fête annuelle, dès maintenant il fait appel à toutes les bonnes volontés. Et d'avance grand merci.

Coordination des Transports. — L'assemblée générale s'est tenue à Digne. Malgré des routes impraticables de nombreux adhérents ont assisté à la réunion. Le secrétaire donne lecture de la correspondance échangée avec les Chambres de Commerce des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône, au sujet des départements limitrophes.

Des assistants techniques chargés de la surveillance des transporteurs seront désignés dans la prochaine réunion. Les tarifs de transports du 16 aout 1937 sont majorés de 24 o/o. Des cartes de membres honoraires seront présentées aux personnes qui touchent de près l'industrie automobile, ou qui en feront la demande.

Le bureau suivant est réélu pour l'année 1938 : président, Lesbros ; Vice-présidents: MM. Buès, Barneaud ; secrétaire général: M. Pico ; secrétaire adjoint : Banon; trésorier : Isnard ; Membres : M M. Aubert, Célestin, Cozzi, Pogolotti, Vilhon.

MM. Pico et Pogolotti sont désignés pour représenter le syndicat au congrès national à Paris el 5 février.

Avis de Coupure. — La société Energie Electrique du Littoral Méditerranéen informe sa clientèle de Sisteron, de la Baume, des Plantiers et du Jabron, que le courant électrique sera coupé demain dimanche 6 février 1938, de 7 heures à 11 heures et de 13 heures à 15 heures, pour travaux de réfection sur les lignes haute-tension.

A LOUER :

Appartement

S'adresser au bureau du journal.

Primes à l'oléiculture. — En raison du manque d'imprimés, les oléiculteurs sont informés que les déclarations d'oliviers seront reçus en mairie jusqu'au 15 février 1938.

Syndicat d'élevage Ovin des Basses-Alpes. — L'assemblée générale annuelle du syndicat départemental d'élevage ovin des Basses-Alpes aura lieu demain dimanche 6 février, au Café des Sports, à Digne.

MM. les adhérents sont instamment priés d'assister à cette séance dont le présent avis tient lieu de convocation.

Ordre du jour : Activité du syndicat au cours de l'année 1937. — Compte-rendu des manifestations organisées par le syndicat. — Examen et approbation des comptes financiers de l'exercice écoulé. — Renouvellement des membres du conseil d'administration. — Elaboration du programme d'action du syndicat pour l'année 1938.

Un pressant appel est adressé aux éleveurs pour qu'ils assistent très nombreux à la réunion.

'Almanach Mathieu de la Drome

est en vente à la Librairie Lieutier.

Le Préfet des Basses-Alpes nous communique :

AVIS. — Une convention collective de travail intervenue le 30 avril 1937 (additif du 28 juillet 1937), dans les Tournées Théâtrales de France, a été rendue obligatoire par arrêté du 15 décembre 1937 pour tous les employeurs et employés de la profession et région comprise dans le champ d'application de la convention, publié au Journal Officiel du 25 décembre 1937.

Cet arrêté comporte en annexes le texte de la convention et des tarifs ou accords de salaires intervenus entre les parties et le texte de l'avenant précisant le champ d'application de la convention.

Après avis de la 19me section professionnelle du Conseil National Economique M. le Ministre du Travail a rendu obligatoire par arrêté en date du 15 décembre 1937, les disposition de cette convention et limité son extension à la France Métropolitaine.

⁂

Police de la Circulation. — Il est rappelé qu'aux termes d'un arrêté de M. le Ministre des Travaux Publics, en date du 29 février 1936, les véhicules effectuant des transports de bois en grumes ou de pièces de grande longueur dépassant l'arrière doivent être signalés, à l'avant par un feu blanc et un feu orange superposés, à l'arrière par une lanterne à feu rouge ainsi que par un dispositif prismatique comportant plusieurs miroirs à surface réfléchissante rouge.

Ces prescriptions sont applicables depuis le 1er juillet 1937. Les transporteurs n'ont plus, aujourd'hui, aucune difficulté à se procurer, dans le commerce, des appareils conformes au type agréé par l'administration des Travaux Publics.

En conséquence, les services de police ont reçu des ordres pour relever les infractions qui seraient constatées.

A LOUER

AUX PLANTIERS :

1) Cabanon et jardin ;
2) Vigne et Pré.

S'adresser à Me Esmieu, notaire à Sisteron.

Consultation de Nourrissons. — La consultation aura lieu aujourd'hui samedi 5 février, de 10 à 11 heures.

LES OBJETS DE COTILLONS TELS QUE SERPENTINS, GUIRLANDES, BALLES, FLEURETTES, etc..

sont en vente à la Librairie Lieutier Rue, Droite, Sisteron.

Caisse d'Epargne de Sisteron. — La Caisse d'Epargne de Sisteron fondée par décret du 3 décembre 1843 commença ses opérations le 4 février 1844 dans un local mis à sa disposition par l'administration de l'hospice ; en 1889, la ville de Sisteron louait un bureau de l'hôtel-de-Ville ou la caisse fonctionna jusqu'en 1920 époque à laquelle l'immeuble dont la construction avait été entreprise en 1913 fut en état de recevoir les services de la caisse. Les aménagements de l'hôtel de la Caisse d'Epargne furent terminés en 1935 ; c'est un des plus beaux monuments de notre cité et le nombre de ses déposants plus de trois mille; le montant des dépots plus de dix sept millions montrent suffisamment la faveur méritée dont jouit l'épargne parmi notre population laborieuse.

Pharmacie de Garde. — Demain Dimanche, Pharmacie Bœuf, rue Droite.

CHRONIQUE AGRICOLE

Les cultivateurs du département ont été informés qu'aux termes de la loi de Finances du 31 mars 1932, la période transitoire de 5 ans pendant laquelle des allocations de solidarité pourraient être accordées aux victimes de la grêle non assurés contre cette calamité expirait le 1er janvier 1938 et qu'ils avaient donc intérêts à contracter une assurance au plus tôt.

La loi de Finances du 31 décembre 1937 modifiant celle de 1932, disposant que le bénéfice des allocations de solidarité est applicable pendant une période de 7 ans, les agriculteurs non assurés contre la grêle pourront en conséquence se voir attribuer des allocations de solidarité jusqu'au 31 décembre 1939.

La modification intervenue ne diminue cependant pas l'intérêt que les cultivateurs ont de s'assurer contre la grêle. Ils pourront d'ailleurs à cet égard se renseigner auprès de leur mairie où il leur sera précisé tous les avantages accordés aux assurés.

⁂

Assemblée Générale des Mutuelles Agricoles de Digne. — Le samedi 29 courant s'est tenu à Digne, au siège Social de la Chambre d'Agriculture, l'assemblée générale annuelle des Mutuelles Agricoles du canton de Digne.

Les divers comptes financiers des caisses : incendie, bétail et accidents ont été approuvés à l'unanimité des membres pérsents.

De l'examen des divers compte-rendus il ressort que la Mutualité agricole est très appréciée des agriculteurs. Le nombre des adhérents est en notable augmentation ainsi que le total des divers risques assurés.

En fin de séance l'assemblée procède au renouvellement et au remplacement de divers administrateurs des trois mutuelles agricoles.

⁂

Comité Départemental des Céréales. — L'office National interprofessionnel du blé vient de rappeler que les producteurs de blé livrant aux négociants peuvent exiger le paiement comptant, c'est-à-dire, la remise des fonds à la caisse régionale de crédit agricole antérieurement ou au plus tard au moment de la livraison du blé.

Si le paiement comptant n'est pas exigé ou effectué, le négociant acheteur ne peut, même avec le consentement du vendeur, user d'un délai supérieur à 10 jours francs s'écoulant entre la date de livraison du blé et la date à laquelle la caisse régionale disposera des fonds. Le négociant garde évidemment la faculté de s'acquitter dans un délai plus rapide. Tout dépassement de ce délai sera signalé immédiatement par la Caisse du comité départemental des céréales, à fin de sanctions.

VARIETES-CINEMA

Cette semaine :

FERNANDEL — dans

IGNACE

CASINO-CINEMA

Cette semaine :

ACTUALITES - PARAMOUNT

La semaine prochaine : Deux Grands Films :
CHARLIE CHAN AU CIRQUE — et
Annabella dans son premier film en couleurs
LA BAIE DU DESTIN

Lectures pour tous

Ceux qui aiment les récits historiques liront avec émotion le nouvel ouvrage d'Armand Praviel : « La triste enfance de Louis XIV ». Cette période de la vie du Grand Roi est peu connue et nous conseillons à nos lecteurs de lire ces touchantes aventures dans le numéro de février des Lectures pour Tous.

ETAT-CIVIL

du 28 janvier au 4 février

DÉCÉS

Henri Faudon, 82 ans, hôpital.

Marie Brun, veuve Richaud, 64 ans, hôpital. —

Emilie Latil, épouse Mayol, 70 ans, hôpital. —

Reynier Montlaux Ernest, La Coste.

NAISSANCES

PUBLICATION DE MARIAGES

MARIAGES

Néant.

LA MOTTE-DU-CAIRE

Préparation Militaire. — Des cours de préparation au B. P. E. S. M. vont être organisés à la Gendarmerie de La Motte du Caire.

Les jeunes gens âgés de 17 à 20 ans sont invités à les suivre. Le B. P. E. S. M. donne à ceux qui en sont titulaires la possibilité de s'engager par devancement d'appel en choisissant leur régiment, les appelés peuvent également choisir leur Corps dans l'ordre du classement. Il procure à tous le droit à une permission supplémentaire de 8 jours.

Les Cours commenceront le 13 février et auront lieu chaque dimanche de 8 h. 30 à 11 heures.

Se faire inscrire à la brigade de Gendarmerie avant cette date.

PEYRUIS

Demain dimanche 6 février, aura lieu à Peyruis, au Casino-hôtel de la Durance, une grande Nuitée dansante, avec le concours du célèbre orchestre le Tango-Jazz de Pertuis.

Conseil Médical

Le catarrhe bronchite se développe après plusieurs bronchites. Il est caractérisé par l'évacuation de liquide incolore, filant, transparent, écumeux en partie, semblable au blanc d'œuf délayé dans l'eau avec ou sans crachats épais rarement colorés, expectoration et crises d'étouffement intermittentes, accès soir et matin. Comme pour l'asthme et l'emphysème, un seul remède calme instantanément et guérit progressivement: c'est la poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Prix de la boite 5 fr. 90 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

13, Rue de Provence — SISTERON

Cabinet ouvert tous les jours

Avis aux propriétaires

Si vous désirez vendre votre propriété, votre domaine, fonds de commerce, adressez à l'Agence HENRI JAOUL, Avenue Gambetta, DIGNE qui a des demandes d'achats .

Les dixièmes de billets de la Loterie Nationale

2me tranche 1938

sont en vente à la Librairie LIEUTIER, rue Droite, SISTERON.

© VILLE DE SISTERON

Banque Nationale
pour le Commerce et l'Industrie

Soc. Anon. au Capital de 140.000.000 entièrement versés
SIÈGE SOCIAL : 16, Boulevard des Italiens, PARIS
R. C. Seine 251.988 B

Anciennement "Banque des Alpes"

Succursale à GAP
12, Rue Carnot
Tél. 0.15 et 197

Agence à SISTERON
Rue de Provence — Téléphone 28.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
PAIEMENT DE COUPONS FRANÇAIS ET ETRANGERS
SOUSCRIPTION SANS FRAIS AUX EMISSIONS
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 Succursales, Agences, Bureau x en FRANCE

Vous trouverez à l'

IMPRIMERIE-PAPETERIE-LIBRAIRIE

M. Pascal-Lieutier

25, Rue Droite — SISTERON — Tél. 1.48

Tous les Imprimés
Tous les Timbres en Caoutchouc
Tous les Livres
Toutes les Fournitures Scolaires

Sisteron - Journal
est en vente
à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;
à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau
et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —

Les Fonctionnaires, Agents des Services Publics, les Corps élus et constitués doivent pour leurs assurances automobiles
— s'assurer à la —
GARANTIE MUTUELLE DES Fonctionnaires et Services Publics
Pour renseignements s'adresser :
Fernand JAUFFRET-VEYAN
4, rue Neuve St-Charles, AVIGNON
téléph. 20-58
— L'Eté aux Mées et à Riez. —

DU GOUT DES PRIX
DE LA QUALITE
Une seule adresse :

Ladislas VIDA
tailleur
Rue de Provence — SISTERON
COMPLETS ET PARDESSUS
haute nouveauté
Draperies Française et Anglaise.

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

Les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

Contes et Légendes de nos Alpes
par Emile ROUX-PARASSAC
de Sisteron
Préface d'Abel BONNARD
de l'Académie Française
C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.
Un beau volume de 300 pages.
—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs.
en vente à la Librairie Lieutier.

Service Régulier par Autocars
SISTERON - DIGNE - SISTERON
P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.2
Sisteron, station :
Café du Commerce, Télép. 61.
Bureau à Digne : *Café des Sports Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86

Matin
Sisteron 6 h. 50 — Digne 7 h. 50
Digne 8 h. 45 — Sisteron 9 h. 50

Soir
Sisteron 13 h. — Digne 14 h.
Digne 16 h. 50 — Sisteron 17 h. 55
Prix des places : Sisteron-Digne 10 fr.

N.-B. — Les départs de Digne de 8 h. 30 et 16 h. 50, assurent la correspondance avec : 1° Les cars *Pellegrin et Cie*, sur GAP (par la Vallée de la Durance) ; 2° Les cars *Rambaud*, sur VEYNES, par Ribiers, Laragne. Le dernier service sur Veynes, assure la jonction à ASPRES-sur-BUECH, avec le *Rapide de Paris* (Le Briançonnais).

Le départ de Sisteron de 6 h. 50 assure la correspondance à Malijai. avec le car pour Avignon par Cavaillon.

FEMMES qui SOUFFRENT

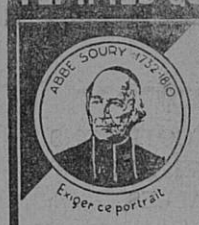

de Maladies intérieures, Métrite, Fibrome, Hémorragies, Suites de Couches, Ovarites, Tumeurs, Pertes blanches,
Reprenez courage
car il existe un remède incomparable, qui a sauvé des milliers de malheureuses condamnées à un martyre perpétuel, un remède simple et facile, uniquement composé de plantes. C'est la
JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
Femmes qui souffrez, auriez-vous essayé tous les traitements sans résultat, que vous n'avez pas le droit de désespérer, et vous devez, sans plus tarder, faire une cure avec la

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

LA JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
C'EST LE SALUT DE LA FEMME
Femmes qui souffrez de Règles irrégulières, accompagnées de douleurs dans le ventre et les reins ; de Migraines, de Maux d'Estomac, de Constipation, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, etc. ;
Vous qui craignez la Congestion, les *Chaleurs, Vapeurs*, Etourdissements et tous les accidents du *Retour d'Age*, faites usage de la
JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY,
Elle vous sauvera sûrement.
La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.
M.15
Le flacon { Liquide / Pilules } 10 fr. 60
Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature
AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

VIEUX JOURNAUX A VENDRE
S'adresser à l'Imprimerie Lieutier. Sisteron.

L'AGRICULTURE NOUVELLE

Ses fameux articles de défense paysanne font autorité depuis cinquante ans

SES PETITS CONSEILS (Réponses à nos lecteurs) vous tirent d'embarras

SES PETITES ANNONCES font vendre ou trouver tout ce que l'on veut

Vous avez besoin de
L'AGRICULTURE NOUVELLE
un peu chaque jour

Voir, dans le numéro de cette semaine, la liste des primes intéressantes offertes aux abonnés pendant quelques jours seulement.

Abonnements : FRANCE ET COLONIES, 26 francs par an
14, rue d'Enghien, PARIS

En vente partout :
LE NUMERO : 60 CENTIMES
Envoi franco d'un spécimen contre 0.60 en timbres

SYPHILIS Guérison assurée par le TRÉPARGYL seule méthode interne et rectale supprimant toutes piqûres. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

REGLES douloureuses, interrompues, retardées et toutes suppressions pathologiques des époques, rétablies certainement par le LYROL, seule méthode interne et vaginale. La boîte : 39f.60. Cure compl. 118 fr. *Toutes Phies* ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

IMPUISSANCE guérie à tout âge et sans danger par UGYL. Traitement sérieux, le seul de ce genre prescrit par le Corps médical. Le flacon 39f.60. Le traitement complet 118 fr. *Toutes Phies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

BLENNORRAGIE Ecoulements, Filaments, Rétrécissements, Prostatite. — Guérison définitive par UGEOL, seule méthode interne et prostatique supprimant toutes interventions douloureuses et dangereuses. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

en vente à la Librairie LIEUTIER.

Quel cumulard ce monobouton!

Les anciens boutons effectuaient péniblement un, parfois deux réglages. Le monobouton, lui, assume tous les réglages essentiels du poste. Et cela, automatiquement, sans erreur, en quelques secondes.

Le monobouton, poste de commandement du récepteur.

PHILIPS

C. FIASTRE & M. SCALA
Rue de Provence — SISTERON — Téléphone 101
Station Service — Station Service

Pour vendre ou acheter
FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC

S'adresser en confiance à
AGENCE GENERALE des ALPES
R. GIRARD
29 Rue Carnot — GAP
Téléphone 1.10

COMMERÇANTS INDUSTRIELS
pour remédier à la crise
faites de la publicité dans
SISTERON-JOURNAL

Société Générale
Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France
Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

BUREAU DE SISTERON
Jours de Marchés et Foires
Toutes opérations de Banque et de Bourse
— Avances aux Eleveurs —
R. C. SEINE 64.462

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire :

© VILLE DE SISTERON